

NET-COTISATION CDG 17 REGULARISATION 2024



Sommaire

I. ACCEDER A L'APPLICATION « NET-COTISATION »	
Extranet cotisation CDG17	3
Identification à « NET-COTISATION »	4
II. DECLARATION DES COTISATIONS POUR 2024	
Recommandations essentielles	6
<u>Régularisation pour 2024 à faire en janvier 2025</u>	
• Accéder à « NET-COTISATION »	7 à 8
• Déclaration	9
• Saisir la déclaration	10
• Pièce justificative « Etat des Charges annuel »	11 à 13
• Valider la déclaration	14
• Consultation des déclarations	15
III. CONTACT	16

I. Accéder à l'application « NET-COTISATION » Extranet Cotisation CDG

The screenshot shows the website interface. At the top, there is a navigation menu with links: "Découvrir le CDG", "Nos services", "Concours et examens", "Emploi", and "Documentation". Below the menu is a large banner image of a coastal town. Underneath the banner is a search bar labeled "Moteur de recherche" and a breadcrumb trail: "Accueil >> Portail collectivités >> Extranet Cotisation CDG". The main content area is titled "Extranet Cotisation CDG" and contains several paragraphs of text. A link "ACCES A L'EXTRANET COTISATION" is circled in orange. Below it, there is a link to a "Guide d'utilisation Net-Cotisation".

Extranet Cotisation CDG

Jusqu'en 2024, les déclarations de cotisations ou contributions dues au Centre de gestion étaient réalisées une seule fois en début d'année, sur le fondement du montant des rémunérations versées aux agents l'année précédente.

Pour répondre aux obligations en la matière, à partir du 1er janvier 2025, la périodicité de déclaration des cotisations (pour les affiliés obligatoires et volontaires) et des contributions (pour les non-affiliés) s'effectuera sur l'année en cours et de la façon suivante:

- Trimestrielle pour les collectivités employant moins de 10 agents
- Mensuelle pour les collectivités employant 10 agents ou plus

Cependant, uniquement en 2025, il vous sera demandé de procéder de surcroît à la déclaration de régularisation annuelle de votre cotisation (ou participation) pour 2024.

Afin d'éviter la multiplication des identifiants et des mots de passe dans l'utilisation de l'Extranet du Centre de gestion, les codes d'accès de l'Extranet Carrières sont repris ([Informations sur la mise en service](#)).

Lorsque la déclaration est validée, il n'est plus possible de la modifier (son statut passera automatiquement de "à déclarer" en "à traiter").

ACCES A L'EXTRANET COTISATION

Vous pouvez télécharger le guide d'utilisation en cliquant sur le lien suivant : [Guide d'utilisation Net-Cotisation](#).

Accéder au site de
déclaration des
cotisations
à partir du site internet
CDG17 (www.cdg17.fr)
en cliquant sur « Portail
collectivités ».

...puis sur le bandeau
« Extranet Cotisation CDG ».

Identification à « NET-COTISATION »

Identification

Renseigner les zones :

- «Nom d'utilisateur»
- «Mot de passe»

puis cliquer sur «Login» pour
vous connecter.

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Connexion

Annuler

Reconnexion automatique

Réinitialiser le mot de passe

II. Déclaration des cotisations

Régularisation pour 2024 A faire en janvier 2025

Les déclarations de cotisations ou contributions dues au Centre de Gestion sont réalisées une seule fois en début d'année, sur le fondement du montant des rémunérations versées aux agents l'année précédente. Le montant de votre cotisation 2024 a été calculé sur la base des rémunérations de vos agents en 2023.

Il convient de saisir uniquement les bases de cotisations indiquées sur l'ETAT DES CHARGES ANNUEL de l'exercice 2024 issu du logiciel de paie utilisé.

Une fois votre déclaration validée, le Centre de Gestion émettra selon votre situation soit :

- un titre de recette que vous recevrez sur le portail Chorus Pro,
- un remboursement par mandat administratif.

Déclaration des cotisations

Recommandations essentielles

Il est impératif :

- D'établir une seule déclaration par collectivité ou établissement (un numéro SIRET équivaut à une déclaration) notamment pour les structures ayant plusieurs budgets à gérer.
- **De mandater chaque déclaration SEULEMENT après avoir reçu le titre de recette du CDG17 sur le portail Chorus Pro.**

Important : si votre collectivité ou votre établissement ne déclare aucune rémunération, il est demandé de faire la déclaration de cotisations avec un effectif et un montant à 0 et d'en préciser le motif dans la zone informations complémentaires.

En cas de dissolution de la structure, les arrêtés et justificatifs doivent être adressés au CDG17.



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

Accéder à « NET-COTISATION »



ACCUEIL

NET-REPLACEMENT

NET-COTISATION 17

NET-COTISATION CDG

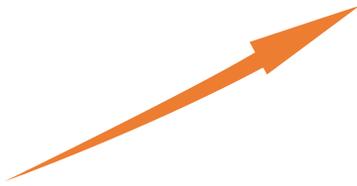
NET-ADMINISTRATION

SITE DU CDG17

NET-ASSURANCE

Accéder à NET-COTISATION (Pour plus d'informations cliquer [ici](#))

Télécharger : « Guide de l'utilisateur ».





Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

Accéder à « NET-COTISATION » pour régularisation 2024



ACCUEIL

NET-REPLACEMENT

NET-COTISATION 17

NET-COTISATION CDG

NET-ADMINISTRATION

SITE DU CDG17

NET-ASSURANCE

2024

NET-COTISATION 17

Accéder à la déclaration de régularisation **2024** par NET-COTISATION 17

Déclaration pour régularisation 2024

Déclaration des cotisations au Centre de Gestion

Recherche

Année : **2025** ▾

Statut : A déclarer ▾

Dans statut sélectionner « A déclarer » puis cliquer sur « Rechercher ».

Saisir la déclaration pour régularisation 2024

Compléter le bordereau

← Retour à la liste des déclarations

Cotisations pour la période : Année 2024

Références du compte

Nom de la collectivité :

Adresse de la collectivité :

CP / Ville :

N° de SIRET :

N° interne :

CATEGORIES D'AGENTS (hors contrats de droit privé)

	Effectif	Montant des salaires
Agents soumis au régime général pour l'ensemble des risques	<input type="text" value="14"/>	<input type="text" value="64857.83 €"/>
Agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L.	<input type="text" value="22"/>	<input type="text" value="429759.14 €"/>
ASSIETTE DE LA COTISATION SALAIRES	36	494616.97 €

NATURE DES COTISATIONS

	Taux	Montant
Missions Obligatoires	0,800%	<input type="text" value="3956,94 €"/>
Missions Complémentaires	0,000%	<input type="text" value="0,00 €"/>
Total à payer		<input type="text" value="3960,00 €"/>

Justificatif URSSAF :

[Télécharger le justificatif](#)

Renseigner obligatoirement les zones «effectif» et «montant des salaires» pour les deux statuts indiqués de la période N-1 correspondant au justificatif à intégrer.
Le système calculera automatiquement le montant de la déclaration.

Important : si votre collectivité ou votre établissement ne déclare aucune rémunération, il est demandé de faire la déclaration de cotisations avec un effectif et un montant à 0 et d'en préciser le motif dans la zone informations complémentaires.

Vous devez joindre impérativement un Etat des charges N-1 pour justifier les montants de votre déclaration. Ce justificatif est à demander au service paie de votre structure.

Justificatif pour régularisation 2024

Justificatif URSSAF :

[Télécharger le justificatif](#)

Vous devez joindre impérativement un ETAT DES CHARGES DU PERSONNEL 2024 au format PDF pour justifier les montants de votre déclaration. Ce justificatif est à demander au service paie de votre structure.

ATTENTION : La déclaration ne pourra être validée qu'une fois le justificatif téléchargé et enregistré.

Justificatif à télécharger pour régularisation 2024

Bordereau récapitulatif des cotisations pour l'année 2024

Exemple de justificatif
selon votre prestataire
paie.

BORDEREAU RÉCAPITULATIF des COTISATIONS des ADMINISTRATIONS et COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

(ART. R243-13 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE)

N° SIREN / SIRET :
PÉRIODE :
N° PIECE JUSTIFICATIVE :
N° URSSAF :

CADRE 1 NOMBRE DE SALARIÉS (A REMPLIR DANS TOUS LES CAS)

EFFECTIF GLOBAL AU (1) :

EFFECTIF MOYEN AU (2) : PÉRIODE D'EMPLOI :

CADRE 2 DÉCOMPTÉ DES COTISATIONS DUES

Catégories d'assurés	Nbre de salariés	Assiette	Type de personnel	N° de ligne	Salaires arrondis en euros	Taux en %			Cotisations arrondies en euros
						AM, AV,...	A.T.	TOTAL	

Total des cotisations :
- en euros -

Total des cotisations des BRC :

Justificatif à télécharger pour régularisation 2024

Etat des charges – janvier 2024 à décembre 2024

Exemple de
justificatif
selon votre
prestataire
paie.

Tiers : URSSAF - URSSAF

RUBRIQUES		EFFECTIF		RETENUES SALARIALES + COTISATIONS PATRONALES				RETENUES SALARIALES		COTISATIONS PATRONALES		
Ret.	Cot.	Libellé	F	H	Base	Taux	Montant	Mt Arrondi	Taux	Montant	Taux	Montant
1802		Groupe 003P Urssaf Red oot ded hs exo RG	3		1 794.58		-179.51	-180		-179.51		
		Total 003PN					-179.51	-180		-179.51		
	1531	Groupe 027D Urssaf Cont.dia.soc.EmpAid	1	2	17 119.31	0.0160	2.69	3			0.0160	2.69
		Total 027DN					2.69	3				2.69
1284		Groupe 080D CSG Déductible Dispo. Office	1		8 213.62	3.8000	312.13	312	3.8000	312.13		
868		CSG Non Déd Dispo.Office	1		8 213.62	2.4000	197.10	197	2.4000	197.10		
867		CRDS Dispo.Office	1		8 213.62	0.5000	41.07	41	0.5000	41.07		
		Total 080DN					550.30	550		550.30		
	66	Groupe 100D Urssaf AT RG	1		38.65	1.7900	0.69	1	1.7900	0.69		0.69
	66	Urssaf AT RG	3	1	34 571.65	1.8100	625.73	626	1.8100	625.73		625.73
		Total 100DA					626.42	627				626.42
	69	Groupe 100D Urssaf MaladiePP RG	3	1	34 610.30	7.0000	2 422.72	2 423			7.0000	2 422.72
	332	Urssaf solid.autonomiePP RG	3	1	34 610.30	0.3000	103.82	104			0.3000	103.82
299	63	Urssaf Vieillesse Tot RG	3	1	34 610.30	2.3000	795.99	796	0.4000	138.41	1.9000	657.58
	64	Urssaf Allocations Familial RG	3	1	34 610.30	3.4500	1 194.00	1 194			3.4500	1 194.00
		Total 100DN					4 516.53	4 517		138.41		4 378.12
61	62	Groupe 100P Urssaf VieillessePP Plaf RG	3	1	34 610.30	15.4500	5 347.29	5 347	6.9000	2 388.12	8.5500	2 959.17
		Total 100PN					5 347.29	5 347		2 388.12		2 959.17
		Groupe 250D										
	1965	C.N.F.P.T Majoration Titulaire	2	1	34 806.96	0.1000	34.78	35			0.1000	34.78
	1966	C.N.F.P.T Majoration RG	1		38.65	0.0500	0.01	0			0.0500	0.01
	1966	C.N.F.P.T Majoration RG	2	1	34 663.31	0.1000	34.56	35			0.1000	34.56
	1969	CNFPT Majoration EA - CAE	1	2	-31 358.10		-17.23	-17				-17.23
	1969	CNFPT Majoration EA - CAE	1	2	-399.74	0.0500	-0.20	0			0.0500	-0.20
	1969	CNFPT Majoration EA - CAE	1	2	3 052.26	0.1000	3.05	3			0.1000	3.05
		Total 250DN					54.97	56				54.97
		Groupe 260D										
55		CSG Déductible RG	3	1	34 004.61	6.8000	2 312.29	2 312	6.8000	2 312.29		
56		CSG non déductible RG	3	1	34 004.61	2.4000	816.14	816	2.4000	816.14		
57		CRDS RG	3	1	34 004.61	0.5000	170.05	170	0.5000	170.05		

Valider la déclaration pour régularisation 2024

Possibilité de saisir un message
dans «Informations complémentaires».

Informations complémentaires

Commentaires :

✓ Valider la déclaration

Enregistrer

Le bouton «validation» permet de valider
définitivement votre saisie ; vous ne pourrez
plus modifier votre déclaration.

**Mandater votre déclaration SEULEMENT après avoir reçu
le titre de recette du CDG17 sur le portail Chorus Pro**

Consultation des déclarations

Déclaration des cotisations au Centre de Gestion

Recherche

Année : **2025** ▼

Statut : Toutes ▼

Résultats

Aucun résultat

Cotisations avec statut « Toutes » :
Retrouver toutes vos déclarations des années
précédentes et celles qui sont en cours.

III. Contact

Pour tous renseignements complémentaires,
merci de contacter le service comptabilité



Par tel : 05 46 27 47 11 ou 05 17 26 13 98



Par mail : cotisation@cdg17.fr